

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 26 AOUT 1913

Rapport de la Commission spéciale chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1913.*(Voir les nos 329, 341 et 363, session de 1912-1913, de la Chambre des Représentants; — 151, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le baron DE FAVEREAU, Président; le comte GOBLET D'ALVIELLA, Georges VERCRUYSE, COULLIER, FLECHET, HANREZ, le baron ANCION, COPPIETERS, STEURS, FRAEYS DE VEUBEKE, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS, CLAEYS BOUUAERT, VAN ZUYLEN, DE CLOEDT et Astère VERCRUYSE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 1913 comprend un ensemble de crédits s'élevant à . fr. 99,192,750 »
et un ensemble de recettes évaluées à 797,700 »

et c'est la différence fr. 98,395,050 »
qui est à couvrir par les excédents du Budget ordinaire ou par l'emprunt.

Il restait disponible au 1^{er} janvier 1913, sur les Budgets extraordinaires votés précédemment :

1° Sur les crédits reportés de 1914. fr. 59,765,006 17
2° Sur ceux de 1912 100,039,181 77

Soit un total de. . . fr. 159,804,187 94

L'Exposé des motifs dit : « On a souvent émis le vœu de voir avancer le dépôt du Projet de Budget extraordinaire, lequel a lieu, le plus souvent, vers la fin du premier trimestre. Le Gouvernement lui-même a été frappé, particulièrement cette année, de la nécessité de réformer un usage qui place parfois les administrations dans l'alternative d'interrompre les entreprises en cours, les allocations étant épuisées, ou d'engager des dépenses en escomptant le vote de crédits en projet. Aussi a-t-il pris la résolution de déposer dorénavant ce projet avant le commencement de l'année à laquelle il se rapporte, c'est-à-dire peu de temps après le Budget général. Il en sera ainsi pour le Budget extraordinaire de 1914. »

La Commission se plaît à rappeler ces paroles, elle s'y rallie complètement et prend acte de la promesse qu'elles contiennent, toutes réserves faites quant à la légalité de l'un des expédients signalés.

L'honorable rapporteur du Budget extraordinaire à la Chambre signale au Gouvernement l'état inquiétant du niveau des eaux en aval de l'écluse des Isabelles située en territoire hollandais, au nord de l'arrondissement

d'Eccloo et destinée, en vertu des traités avec la Hollande, à assurer l'écoulement vers le Brakman des eaux d'environ 10,000 hectares d'excellentes terres belges.

Cette question a déjà été agitée à plusieurs reprises et la Section centrale insiste auprès des honorables Ministres des Affaires étrangères et des Travaux publics pour que, d'une étude prolongée pendant plusieurs années, on passe à l'action.

Votre Commission se joint volontiers à cette demande.

Un membre fait remarquer que l'on emprunte pour l'amélioration des routes, alors que ces dépenses devraient être payées par le Budget ordinaire.

Il ajoute que son observation s'applique à différents autres postes du Budget. Ainsi l'achat d'un hôtel pour le ministre de Belgique à Berlin devrait, d'après l'usage établi précédemment, être payé par l'ordinaire, si, bien entendu, l'achat d'un hôtel se justifie, plutôt qu'une location.

Sur ce dernier point il lui est répondu qu'il est désirable qu'à l'étranger l'hôtel d'un ministre appartienne à la nation, que c'est là que se conservent les archives de la Légation, lesquelles donnent à celle-ci une stabilité qui convient.

Néanmoins la majorité de la Commission estime que ce poste devrait être pris sur le Budget ordinaire.

Le même membre présente la même observation pour les frais occasionnés par les études pour les sources minérales de Spa.

Un membre signale qu'aucun crédit n'est demandé pour les cales sèches de Gand et d'Ostende.

L'État a dépensé 45 millions pour son port et ses installations ne sont pas complétées sans la grande cale sèche nécessaire.

Une cale sèche manque aussi à Ostende.

Des navires importants, comme ceux qui transportent le nitrate, ne sont plus acceptés par les assureurs s'ils ne sont examinés après chaque voyage.

Or cet examen ne peut se faire qu'à Anvers, alors qu'il serait si utile de le faire sur place.

Il est urgent d'achever les installations des deux ports.

Le même membre parle du canal de la Lys à l'Yperlée et du pont qui s'est écroulé. A cette occasion, il soulève la question de l'adjudication-concours.

Ce système est excellent pour l'entrepreneur, surtout quand tout va bien; mais si des difficultés surviennent, l'entrepreneur trouve généralement le moyen de mettre les frais au compte de l'État.

L'adjudication-concours peut être adoptée pour l'exécution d'un projet; elle ne vaut rien pour la conception.

Le même membre critique le maintien de l'écluse de chasse à Ostende. Cette écluse a coûté 3,100,000 francs et sa manœuvre a pour effet, quand elle est violente, de faire écrouler les murs de quai; quand elle est mitigée, de ne produire aucun résultat.

On construisait des écluses de chasse autrefois, quand le coût des dragages était élevé. Maintenant que ce coût a beaucoup diminué, ces écluses sont inutiles.

Les terrains de l'écluse de chasse d'Ostende pourraient avoir un autre et meilleur emploi.

Le membre voudrait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement.

Il signale une autre mesure très importante, à savoir : le raccordement du canal de Charleroi aux installations maritimes de Bruxelles; un nouveau et excellent projet serait d'abaisser le plan d'eau de Clabecq au canal maritime.

Une nouvelle critique est faite à propos des dépenses prévues pour le port de Zeebrugge. Plusieurs membres sont partisans de l'amendement déposé à la Chambre par M. Royers, consistant dans la suppression de l'article 4.

Un membre demande où en sont les travaux de la jonction Nord-Midi. Les expropriations sont rendues plus difficiles par la jurisprudence nouvelle qui oblige d'acquérir les superstructures en même temps que le sous-sol.

Le public est encore sous l'impression que les travaux vont devoir se faire dans des terrains dits « sables bouillants ».

Or il est démontré qu'il ne se rencontrera pas de sables bouillants. Ne conviendrait-il pas que le Gouvernement renseigne le public à cet égard ?

Le membre voudrait connaître le motif du retard d'achèvement de la ligne de chemin de fer de Gand-Saint-Pierre à Bruxelles-Midi, ainsi que de la ligne de ceinture de Gand. Cet ajournement est cause de l'encombrement et des retards actuels sur la ligne de Gand-Sud à Bruxelles.

Un membre s'informe de la grande Coupure à Anvers. L'honorable Ministre a promis un plan complet, mais il paraît qu'on n'est guère d'accord. On se demande même, maintenant, si le tracé est réellement utile. Il espère quelques explications, notamment, il voudrait savoir si le tracé du redressement de l'Escaut est définitivement arrêté.

La question de la nouvelle écluse à Anvers est aussi rappelée. Il y a des ingénieurs qui demandent deux écluses, tandis que le projet paraît n'en prévoir qu'une. Au moindre accident arrivant à cette écluse unique, tout le mouvement sur le fleuve en amont serait immobilisé : ce qui occasionnerait un préjudice incalculable. Quels sont les projets définitifs du Gouvernement ?

Un membre fait remarquer qu'aucun crédit n'est demandé pour le canal de Liège à Anvers. Il voudrait savoir : 1° Quelles sommes ont été dépensées jusqu'à ce moment ? 2° Combien y a-t-il d'écluses améliorées ? 3° Sur quel parcours le canal a-t-il été approfondi ? 4° Quand les travaux seront-ils terminés ?

Il demande aussi quand sera terminé le projet pour l'exécution du pont sur la Meuse à Huy ?

Un membre demande que l'on n'oublie pas la gare de Verviers, décrétée depuis vingt-cinq ans et qui attend son achèvement.

Il rappelle aussi que la question des détournements des grands express est capitale pour la province de Liège.

Il demande, enfin, quelles sont les intentions du Gouvernement pour la rectification de la Meuse entre Namur et Liège ?

Le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 1913 a été adopté à la Chambre par 86 voix contre 33 et 25 abstentions.

La majorité de votre Commission, Messieurs, vous en propose aussi l'adoption.

Le Rapporteur,
A. VERCRUYSE.

Le Président,
B^{on} DE FAVEREAU.